



Commune de LA FEUILLADE
Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.)

**Onde de submersion en cas de rupture
du barrage de Monceaux la Virolle**

Approuvé par arrêté préfectoral le : 21 décembre 2009

Les Services de l'Etat en Dordogne
Direction départementale des territoires
Service Eau Environnement et Risques
Pôle Risques



Onde de submersion

0 0,15 0,3
Kilomètres

